



## RESOLUTION DU C.N. DES 12 ET 13 MAI 2009

---

La Commission Exécutive du SNFOCUS réunie les 12 et 13 mai 2009 à Lyon constate la gravité de la crise économique mondiale actuelle qui se développe et dont les salariés sont les premières victimes.

La Commission Exécutive **considère** que cette crise ne doit pas avoir pour conséquence de museler les revendications auxquelles aspirent les salariés, employés et cadres.

Dans ce cadre, seul le syndicalisme confédéré, libre et indépendant, représenté par Force Ouvrière est en mesure de rassembler l'ensemble des salariés actifs, retraités et chômeurs. De ce fait la commission exécutive **mandate** le bureau national du SNFOCUS afin de mettre en oeuvre les conditions d'un rapport de force permettant de faire aboutir l'ensemble des revendications des salariés de l'institution.

### La classification des emplois

La Commission Exécutive :

- Condamne les effets de " tuilage " de la classification actuelle qui superpose la grille des employés et celle des cadres sur trois niveaux.
- Considère que la classification doit être un outil d'organisation hiérarchique pour les organismes et dans cette optique, elle doit comporter des emplois repère ainsi que des barèmes de progression qui devraient y être associés.
- Revendique que chaque métier bénéficie d'un déroulement de carrière.
- Revendique l'abandon de la grille " E " pour les personnels des UGECAM et des Œuvres avec maintien des emplois repères.

### Les rémunérations

La Commission Exécutive :

Dénonce la politique de rémunération de l'employeur qui nie l'inflation effective depuis plusieurs années et attribue une augmentation de la valeur du point de 1,2% pour 2009 tout en annonçant une prévision d'inflation de la part d'experts économiques de 1,5%.

Rappelle que la politique salariale menée par le COMEX (accord salarial de décembre 2008) n'a aucun sens, alors que ses membres reconnaissent de fait la paupérisation du personnel, mais sans en tirer aucune conséquence.

L'encadrement se trouve de ce fait totalement exclu des mesures spécifiques prises par le COMEX, ce qui est inacceptable.

Condamne le souhait du COMEX d'un G.V.T de 2% décliné par branche, puis par organisme.

Revendique l'octroi d'un GVT à " 2% pour tous " garanti.

Exige l'exécution intégrale des budgets de frais de personnel.

### Les Agences Régionales de Santé :

Au moment où le projet de loi H.P.S.T portant création des A.R.S est en discussion au sénat, la Commission Exécutive :

Rappelle que le SNFOCOS n'est pas demandeur de la création des A.R.S.

Condamne toute tentative de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie ou des Pouvoirs Publics qui utiliseraient la mise en place des ARS pour réaliser le passage en force des fusions d'organismes. Exige l'attribution des primes de mobilité et dispositions diverses prévues en faveur des personnels de l'institution intégrant les ARS.

Revendique

- Des conditions financières claires et pérennes pour les personnels transférés
- Des postes clairement identifiés Assurance Maladie classés en C.D.I
- Le maintien de l'employeur institutionnel et à ce titre la modification de l'article 1 des C.C.N des personnels.
- Que soit trouvé le pas qui suscite l'attractivité de la mobilité (points supplémentaires pérennes).

Confirme sa volonté de négocier sur une même ligne : ARS et réorganisation des réseaux, précisant que la loi s'imposera à tous et que par conséquent il est temps d'ouvrir une large négociation, ce pour l'ensemble des catégories professionnelles.

### **Les cadres :**

Dans la continuité des revendications des Congrès de La Rochelle des Embiez, la Commission exécutive exige l'ouverture d'une véritable négociation sur la classification des emplois.

Revendique

- La reconnaissance de la qualification des cadres par l'attribution de 40 points mensuels, intégrés dans le coefficient de base à partir du niveau 5.
- Le retour aux emplois repères et la concrétisation d'un véritable parcours professionnel.

Refuse toute rémunération à la performance.

### **Les Agents de Direction :**

Comme l'ensemble des agents de la Sécurité Sociale, les agents de direction subissent une dégradation croissante de leurs conditions de travail.

C'est ainsi que le protocole de juillet 2005 n'est pas mis en oeuvre délibérément et pleinement du point de vue des rémunérations : des centaines d'agents de direction n'ont aucune progression salariale depuis plusieurs années.

La Commission Exécutive exige :

- l'application entière du protocole de juillet 2005 : l'employeur doit respecter sa propre signature
- la pleine sécurisation des situations des agents de direction et un accompagnement correct des parcours, notamment dans le cadre de changement d'organismes lié aux restructurations ou à la création des ARS.
- que l'UCANSS joue totalement son rôle d'employeur et de négociateur des conditions de travail, et cadre, par un accord avec les partenaires sociaux, les conditions d'évaluation et de nomination des directeurs et agents comptables si ceux-ci devaient être désignés dans toutes les branches par les directeurs des caisses nationales.

Enfin, certains que les contraintes et les réformes en cours pèsent particulièrement sur celles et ceux qui sont en situation de responsabilité, les agents de direction SNFOCOS se déclarent solidaires de tous les personnels, et en premier lieu des cadres dont ils soutiennent pleinement les revendications.

### **Les Praticiens Conseils :**

La Commission Exécutive réaffirme son attachement à un accord unique national de Praticiens Conseils, garanti par la CCN et mandate le bureau national pour défendre sa pérennité au regard du contentieux en cours (recours en annulation de la CCN).

La Commission Exécutive réitère son attachement à :

- une gestion du risque médicalisée, ce qui nécessite des postes identifiés de responsables médicaux à tous les niveaux

- l'indépendance médicale et au respect des codes de déontologie.

La commission Exécutive exclut toute mise à disposition des Praticiens Conseils et réaffirme son attachement au volontariat à des postes identifiés Assurance Maladie, à l'obtention de garantie en matière de retours et d'évolution de carrière.

### **Les Médecins Salariés :**

Les plus grandes incertitudes pèsent sur l'avenir des structures dans lesquelles exercent nos collègues (C.E.S, Etablissements, Laboratoires, Cliniques Dentaires, Centres de Soins) avec le projet de mise en place des A.R.S.

Dans ce contexte, la Commission Exécutive renouvelle son attachement à l'indépendance professionnelle et à l'avenant spécifique à la C.C.N de 1977 et précise que la négociation sur la classification doit rétablir le tableau spécifique, élever le niveau de rémunération, être respectueuse des principes déontologique et des différents niveaux de diplômes et responsabilités.

### **Les A.C.E.R.C :**

La Commission Exécutive se félicite de la mobilisation des Inspecteurs du recouvrement, initiée par le SNFOCOS, qui a permis, à l'issue d'un conflit de plus de deux ans, à la signature d'un accord agréé le 30 avril 2009 portant amélioration de leur situation professionnelle, notamment la transformation de 500 postes en niveau 7

La Commission Exécutive reste vigilante quant à l'application de l'intégralité de l'accord et s'opposera fermement aux tentatives de l'ACOSS visant à limiter la portée de l'accord.

La Commission Exécutive constate que les revendications spécifiques aux Agents de Contrôle des autres branches ne sont toujours pas satisfaites et mandate le Bureau National pour exiger l'ouverture des négociations.

La Commission Exécutive soutient toutes les actions des Agents de contrôle des CAF, notamment les procédures en cours et à venir devant les juridictions prud'homales.

### **Les Informaticiens :**

Le métier, le devenir et le déroulement de carrière des informaticiens sont menacés par les restructurations les fusions et les suppressions des structures informatiques.

La Commission Exécutive exige :

- La revalorisation générale des coefficients de qualification,
- La reconnaissance du statut de cadre à partir du niveau IIA et par conséquence l'attribution de pas de compétences à l'identique des cadres administratif.
- L'élaboration d'un schéma directeur RH informatique associé au référentiel Emplois/Compétences afin de décliner une véritable GPEC avec déroulements de carrières associés.

La Commission Exécutive dénonce le recours massif à l'utilisation de la sous-traitance, qui se fait au détriment des carrières des informaticiens et de la maîtrise du système d'information.

### **La Branche Famille :**

La Commission Exécutive constate que la Branche Famille est confrontée depuis plus de deux ans à une dégradation des conditions de travail des agents et du service rendu aux allocataires, qui ont pour origine les suppressions d'effectifs imposées par les C.O.G., et orchestrées par les Pouvoirs Publics. La Commission Exécutive souligne que la COG 2009/2011 qui vient d'être agréée n'apporte aucune réponse satisfaisante à un moment où les CAF sont au bord de l'implosion à l'occasion de la montée en charge du R.S.A.

La Commission Exécutive apporte son soutien aux salariés de la branche famille et exige des pouvoirs publics les moyens nécessaires pour mettre en oeuvre ce nouveau dispositif.

### **Les UGECAM :**

La CNAMTS, depuis déjà quelques années remet en cause l'existence des UGECAM au sein de ses structures car elles la mettent en difficulté dans son rôle de contrôle des hôpitaux. Dans ce contexte, il ne serait pas raisonnable de rester dans la situation de statu quo qui pourrait favoriser le démantèlement des UGECAM.

Afin d'assurer la pérennité de l'appartenance des UGECAM à l'Assurance Maladie,

La Commission Exécutive mandate le Bureau National :

- pour constituer un groupe de travail sur la nécessité de la mise en place d'une fédération des UGECAM
- afin de s'assurer que les UGECAM bénéficient des mêmes droits que tous les organismes de Sécurité Sociale au travers:
  - du maintien des UGECAM dans l'Assurance Maladie
  - du maintien du FNGA avec les financements qui en découlent (augmentations conventionnelles sur la valeur du point, intéressement, frais de siège, complémentaire santé, classification...).
  - de la réévaluation de la rémunération des astreintes administratives et logistiques (protocole datant de 1982)
  - de la réévaluation du protocole de 1998 relatif à la mobilité et prise en compte du texte de loi sur la participation aux frais de transport.

### **La section Jeunes :**

La Commission Exécutive soutient les actions de syndicalisation menées par la section jeunes du SNFOCOS, notamment la rédaction d'une véritable plate forme revendicative dédiée aux questionnements des jeunes (niveaux d'embauche, salaire, parcours professionnel, utilisation des compétences, intérêt du travail) basée sur les spécificités métier et de terrain.

La Commission Exécutive valide le principe de création d'un réseau Jeunes SNFOCOS, permettant la diffusion de nos positions auprès des nouveaux salariés de l'Institution.

### **La section des retraités :**

La Commission Exécutive exige :

- Le retour au 1er Janvier de chaque année des revalorisations des retraites de base
- L'alignement de la revalorisation du CMD sur celle des retraites complémentaires.

### **Les Institutions de Retraites et de Prévoyance :**

La Commission Exécutive rappelle sa volonté de voir ouvrir une négociation sur la sauvegarde de l'emploi et du statut des cadres.

La Commission Exécutive considère comme essentiel de développer une logique de branche, paritaire, face à une logique de regroupement assurantielle menée librement par les groupes.

Convaincu que cette revendication est une mesure de nature à revenir sur certains effets négatifs et pervers issus de la mise en oeuvre de l'avenant 9, la Commission Exécutive exige l'intégration dans le calendrier de négociation de cette revendication.

**Adoptée à l'unanimité**